



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE HAUTE-GARONNE
PRÉFET DU TARN

PERMIS DE CONSTRUIRE ET AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE **AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

RELATIVE A LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION D'UN ENTREPÔT PAR LA SOCIÉTÉ TERRA 2
DANS LA ZAC DES PORTES DU TARN

L'enquête portant sur le projet de réalisation et d'exploitation d'un entrepôt ZAC Les Portes du Tarn, sur les territoires des communes de BUZET SUR TARN (31660) et de SAINT-SULPICE-LA-POINTE (81370), organisée du lundi 3 septembre 2018 à 9 h 00 au vendredi 5 octobre 2018 à 17 h 00, **est prolongée jusqu'au 19 octobre 2018 à 17h00.**

Durant la période de prolongation d'enquête, les modalités d'organisation prévues à l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête publique du 6 août 2018 continuent d'être appliquées, notamment en ce qui concerne la consultation du dossier et le recueil des observations du public telles que :

Les observations, propositions et contre-propositions peuvent être formulées à l'adresse électronique suivante : pref-enqueteterra2@tarn.gouv.fr ou par correspondance au commissaire enquêteur à l'adresse postale suivante : Mairie de SAINT-SULPICE-LA-POINTE, à l'attention du commissaire enquêteur Madame Isabelle ZUILI "ENQUÊTE PUBLIQUE TERRA2" - Parc Georges Spénale - 81370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE, et être consultées à la mairie de SAINT-SULPICE-LA-POINTE, siège de l'enquête publique, pendant la durée de l'enquête où elles sont tenues à la disposition du public.

Toute information sur le dossier soumis à enquête peut être obtenue auprès de la SAS TERRA 2, siège social : 13, rue du Docteur Lancereaux, 75008 PARIS (Tél. : 01 40 75 01 27) représentée par Monsieur Meryl GAGNIÈRE, directeur des programmes (Tél. : 06 35 47 45 15 – m.gagniere@jmgpartners.fr) ou de la préfecture du Tarn – Service de coordination des politiques publiques et de l'appui territorial / Bureau de l'environnement et des affaires foncières – 81013 ALBI Cedex 9 où le dossier est consultable en version papier ou sur un poste informatique. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier auprès de ce même bureau.

Les dossiers sont également consultables sur le site internet de la préfecture du Tarn à l'adresse suivante : www.tarn.gouv.fr/ Site des services de l'État du département du Tarn/ Politiques publiques/ Environnement, prévention des risques naturels et technologiques/ Projets impactant l'environnement/ Dossier d'enquête et résumé non technique du dossier/ Permis de construire et autorisation environnementale projet TERRA 2 pendant toute la durée de l'enquête

En complément des permanences mentionnées à l'article 4 de l'arrêté d'ouverture d'une enquête publique du 6 août 2018, Madame Isabelle ZUILI, commissaire enquêtrice, assurera une permanence complémentaire au jour et lieu suivant : **mardi 16 octobre 2018 de 15h00 à 18h00 à la mairie de Saint-Sulpice-La-Pointe.**

Une réunion d'information et d'échanges avec le public sera organisée sous la présidence de Madame Isabelle ZUILI, **samedi 6 octobre 2018 à 10 h00, salle Georges Spénale à Saint-Sulpice-La-Pointe.**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, aux mairies de BUZET SUR TARN et de SAINT-SULPICE-LA-POINTE et à la préfecture du Tarn – SERVICE DE COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL – 81013 Albi Cedex 9, ainsi que sur le site internet : www.tarn.gouv.fr

A l'issue de la procédure :

- les préfets de Haute-Garonne et du Tarn statueront sur la demande par arrêté d'autorisation ou de refus du projet d'entrepôt au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la société TERRA 2 ;
- les maires de BUZET SUR TARN et de SAINT-SULPICE-LA-POINTE prendront la décision d'accorder ou de refuser la délivrance des permis de construire respectifs.